



Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les écoles européennes - Rentrée scolaire 2023-2024

publié le 31/10/2022

Descriptif :

Découvrez les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2023/2024

Le **bulletin officiel n° 40**  du 27 octobre 2022 rappelle les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un **poste dans les écoles européennes** pour la rentrée scolaire 2023/2024. Dans cette note de service, découvrez les **spécificités des écoles européennes** (localisation, organisation administrative et pédagogique, les enseignements dispensés), **les personnels éligibles** et les compétences attendues, **les modalités du séjour** et **les consignes relatives au dépôt des candidatures**.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.